

		<b>Plan Climat Air Energie Territorial</b>		
<b>Action n° A2</b> <b>Approvisionner la restauration collective en produits locaux et bio</b>		<b>Référence SRADET :</b> Objectifs 5, 13, 14, 16, 17, 19, 20 Règle n°29		Lien avec le SCOT, les PLU
<b>Axe stratégique : Sobriété énergétique</b>				
<b>Objectifs</b>			<b>Contexte</b>	
<p><b>Déjà engagés :</b> Cuisine centrale de Vernouillet en circuit court (&lt; 30 km) sur 20 % de ses approvisionnements <b>alimentaires</b></p> <p><b>2026</b> 1- Soutenir la diversification de la production agricole vers l'élevage, le maraichage et l'arboriculture sur le territoire avec une adaptation au changement climatique</p> <p>2- Alimenter 3 lieux de restauration collective volontaires en contribuant à l'objectif national de 50 % d'alimentation locale et de saison ou bio d'ici 2022 (LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous)</p> <p>3 - Mettre en place un Projet Alimentaire territorial</p> <p><b>2030</b> 50 % d'alimentation locale en restauration collective ; Atteindre 15 % de la surface agricole utile labellisée ou en cours de conversion au bio en 2030 (objectif régional).</p> <p><b>2050</b> : 80 % d'alimentation locale en restauration collective</p>			<p>Les grandes cultures céréalières et d'oléagineux constituent l'essentiel de la production</p> <p>Les exploitations d'élevage, de maraichage sont peu nombreuses et écoulent aisément leur production en vente directe, à la ferme et sur les marchés principalement ; quelques expériences de ventes à des lieux de restauration collective existent , mais la production est notablement insuffisante en quantité et sur la saison hivernale</p>	
<b>Cible</b>			<b>Potentiel de réduction des GES</b>	
Les restaurants scolaires, les restaurants d'entreprise, les agriculteurs locaux			Réduction des trajets sur le transport des denrées : non mesurable en l'état actuel des données disponibles Réduction des intrants en agriculture bio (produits phytopharmaceutiques et engrais chimiques (baisse	
<b>Pilotage de l'action</b>			<b>Délais</b>	
Agglo du Pays de Dreux en lien avec Région pour les lycées Conseil départemental pour les collèges, communes pour les écoles , entreprises pour les restaurants d'entreprise, Agglo du Pays Dreux en lien avec la Chambre d'Agriculture pour les Agriculteurs			Opération déjà expérimentée depuis 2016 échéance 2022 par rapport à la loi	
Partenaires : Région, Département, Chambre d'Agriculture			<b><u>Lien avec fiche B3 sur la production de matériaux biosourcés</u></b>	
<b>Descriptif</b>				
1 - Les agriculteurs sont recensés notamment ceux qui envisagent une diversification ou l'ont déjà amorcée, il s'agit de poursuivre les rencontres afin d'évaluer l'offre 2 - Un rapprochement des actions menées par la Région et le Département est à mener afin d'intégrer les résultats déjà obtenus 3 - Les communes volontaires sont à recenser 4 - Une rencontre entre les communes volontaires et les agriculteurs est à organiser avec le modèle de contrat déjà mis au point 5 - Une démarche similaire sera ensuite à mener en direction des entreprises proposant une restauration collective				
<b>Moyens</b>				
<b>Techniques :</b> Bureau et véhicule  <b>Humains :</b> Besoin un chargé de mission et d'animation "circuits courts alimentation" à temps non complet <b>1/4 temps</b>			<b>Financiers :</b> Salaire chargé 40 000 €/an x 1/4 = 10 000 € / an sur 3 ans Cofinancement : FEADER 50 % , Chambre Agriculture 20 % ; Agglo 10 % , <a href="#">Agence de l'Eau ?</a>  Contact FEADER 2015-2020 Opérations 161 – 164 : Région Centre-Val de Loire – Direction Europe, International et Numérique – Service PDR FEADER Frédéric BUXERAUD, Pilotage global FEADER Tél. : 02 38 70 25 29 E-mail : frederic.buxeraud@regioncentre.fr - <a href="#">Voir aussi Contrat Eau et Climat Agence de l'Eau</a>	
Indicateurs de suivi	Nombre d'agriculteurs fournisseurs , nombre de restaurants clients, pourcentage d'alimentation locale consommée			
<b>Etapes de réalisation</b>				
				
Effectuer les demandes de financement, budgétiser et conventionner la mission avec la Chambre d'Agriculture		Recenser les agriculteurs et les communes volontaires		Evaluer l'action
Organiser la rencontre des acteurs				